

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD099-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

**LE 26 septembre 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : PROTOCOLE CGLLS : AIDES FINANCIERES AUX INVESTISSEMENTS ET A LA REMISE A NIVEAU DU PARC ANCIEN DE GRAND PERIGUEUX HABITAT**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMOI

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADDES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOI.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY  
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

**OBJET : PROTOCOLE CGLLS : AIDES FINANCIERES AUX INVESTISSEMENTS ET A LA GRAND PERIGUEUX HABITAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** par délibération du 20 décembre 2018, le conseil communautaire du Grand Périgueux a approuvé le plan de rétablissement à l'équilibre de Grand Périgueux Habitat avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), via un protocole ad hoc.

**Que** ce protocole formalise notamment les engagements financiers de l'agglomération vis à vis de son office public de l'Habitat qui, pour rappel, sont les suivants jusqu'en 2024 :

Synthèse globale des subventions d'investissement 2019-2024	Agglomération	Communes (dont opération non identifiées)
Réhabilitation	3 227 761 €	3 227 761 €
Construction	993 500 €	1 115 390 €
Remise à niveau du parc	3 000 000 €	
Travaux investissement	1 000 000 €	1 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 221 261 €</b>	<b>5 343 151 €</b>

**Que** l'agglomération soutiendra Grand Périgueux Habitat à hauteur de 8 221 261 €.

**Qu'**une des lignes de subventions est dédiée aux travaux d'investissement pour un montant total de 1 million d'euros jusqu'en 2024, soit 166 667 € par an.

**Qu'**une autre ligne de subventions est dédiée à la remise à niveau du parc ancien pour un montant total de 3 millions d'euros, soit 500 000 € par an.

**Que** ces deux lignes font l'objet d'autorisations de programme (chapitre 204 – fonction 72) et doivent être formalisées dans des conventions annuelles ad hoc.

**Considérant que** l'aide spécifique aux travaux d'investissement de l'agglomération est équivalente aux aides des communes ayant des logements de Grand Périgueux Habitat sur leur territoire. Ces subventions communales à l'investissement sont notamment actées dans le protocole signé avec la CGGLS et se décomposent comme suit :

PSP Travaux d'Investissement	Part LLS GPH	PPI subvention /commune et Agglomération									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total 6 ans (2019-2024)	moyenne/an	
Périgueux	77,47 %		129 125	129 124	129 124	129 125	129 125	129 125	129 125	774 748	129 124,67
C. Chamiers	15,35 %		25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	153 531	25 588,50
Boulazac	4,91 %		8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	49 086	8 181,00
Champcevinel	0,60 %		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000	1 000,00
Sanilhac	1,12 %		1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	11 181	1 863,50
Coursac	0,27 %		454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	2 727	454,50
Château L'Evêque	0,27 %		454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	2 727	454,50
<b>TOTAL COMMUNES</b>		-	<b>166 667</b>	<b>166 666</b>	<b>166 666</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>1 000 000</b>	<b>125 000</b>
<b>Agglomération</b>	<b>100 %</b>	-	<b>166 667</b>	<b>166 666</b>	<b>166 666</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>1 000 000</b>	<b>125 000</b>



**Que** le projet de convention 2019 annexé à la présente délibération a notamment pour objet de définir les modalités de versement de la subvention de l'Agglomération à Grand Périgueux Habitat, à savoir que le paiement est conditionné à la perception effective des subventions communales par l'Office, pour un total équivalent à la subvention de l'Agglomération, soit 166 667 euros.

**Qu'**une des contreparties de cette subvention engage également Grand Périgueux Habitat à « faire mention de la participation du Grand Périgueux sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux action définies dans la convention ».

**Considérant que** les interventions sur le parc ancien qui pourraient être soutenues par l'agglomération en 2019 sont les suivantes :

résidence	commune	Lgts	Nature des travaux	Estimation des investissements	Part. Grand Périgueux
Trarieux	Périgueux	84	Modernisation ascenseurs entrées 8 et 10	96 124 €	90 000 €
Feutres / Morand/ Artillerie	Périgueux	136	Modernisation ascenseurs	162 852 €	100 000 €
Nouvelle des Quais	Périgueux	25	Réfection installations électriques et remplacement des menuiseries	230 000 €	110 000€
Wilson/ Pépinière/ Parmentier / Patio / Charnay Frachet /	Périgueux	244	Sécurisation toitures terrasses et gardes corps	90 400 €	45 000 €
Artillerie / Ecoles	Périgueux et Sanilhac	93	Rénovation des cages d'escaliers et des façades	104 600 €	55 000 €
Divers groupes			Interventions diverses (renforcement isolation, réfection sols, etc)	159 999 €	100 000 €
TOTAL		1013		843 975 €	500 000€

**Que** le détail de ces interventions est décrit dans le projet de convention  
Cette convention dédie également un article aux obligations de Grand Périgueux Habitat en termes de communication

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Accorde deux subventions d'investissements à Grand Périgueux Habitat pour 2019 :
  - une de 166 667 €, telle que détaillée et régie dans la convention annexée à la présente délibération ;
  - une seconde dédiée à la remise à niveau du parc de 500 000 €, telle que détaillée et régie dans la convention annexée à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer lesdites conventions et tout document ayant trait à leur mise en œuvre.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	04 OCT. 2019	Pour extrait conforme	04 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	04 OCT. 2019	Périgueux, le	04 OCT. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU

